

Unité départementale du Bas-Rhin
14 rue du Bataillon de marche n°24
BP 10001
67050 Strasbourg Cedex

Strasbourg, le 17/07/2025

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 10/07/2025

Contexte et constats

Publié sur  **GÉORISQUES**

SAFRAN LANDING SYSTEMS

1-9 rue Antoine de Saint Exupéry
67129 Molsheim

Références : 0006705580/YA/AG
Code AIOT : 0006705580

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 10/07/2025 dans l'établissement SAFRAN LANDING SYSTEMS, implanté 1-9 rue Antoine de Saint Exupéry 67129 Molsheim. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- SAFRAN LANDING SYSTEMS
- 1-9 rue Antoine de Saint Exupéry 67129 Molsheim
- Code AIOT : 0006705580
- Régime : Autorisation
- Statut Seveso : Seveso seuil haut
- IED : Oui

La société SAFRAN LANDING SYSTEMS est spécialisée dans la production et la réparation, dans son usine de Molsheim, des pièces aéronautiques.

Elle exploite, en particulier, des installations de traitement de surface relevant des directives IED et SEVESO.

Le site est classé Seveso Seuil Haut.

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant, la proposition de suites de l'inspection des installations classées au préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer au préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
 - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
 - ◆ soit, conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement, des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis, éventuellement, une modification de la rédaction de la prescription, par voie d'arrêté préfectoral, pourra être proposée.

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	Rétention de la déchetterie	AP de Mise en Demeure du 13/06/2025, article 1	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'inspection a permis de constater un retour à la conformité des dispositifs de rétention pour la déchetterie de l'exploitant.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Rétention de la déchetterie

Référence réglementaire : AP de Mise en Demeure du 13/06/2025, article 1
Thèmes : Risques accidentels, Conditions d'exploitation
Prescription contrôlée : La société SAFRAN LANDING SYSTEMS, dont le siège social est situé Inovel Parc sud - 78140 VELIZY est mise en demeure, pour l'exploitation de ses installations situées au 1-6 rue Antoine de Saint-Exupéry à MOLSHEIM, de respecter dans un délai de 15 jours, à compter de la notification du présent arrêté, les prescriptions de l'article 8.4.2.1 de l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2019 susvisé, qui veulent que : « Tout stockage d'un liquide susceptible de créer une pollution des eaux ou des sols est associé à une capacité de rétention, dont le volume est au moins égal à la plus grande des deux valeurs suivantes : - 100 % de la capacité du plus grand réservoir ; - 50 % de la capacité totale des réservoirs associés. »
Constats : Cette inspection fait suite à la mise en demeure en date du 13 juin 2025, relative à l'insuffisance de la rétention mise en place au niveau de la déchetterie de l'exploitant, en particulier pour l'alvéole n°7 stockant des déchets de liquides acides. Lors de la visite de ce jour, une vérification a été effectuée sur l'ensemble des alvéoles contenant des déchets liquides, afin d'évaluer l'adéquation entre les volumes entreposés et la capacité de rétention disponible. L'inspection a constaté la suffisance du volume des retentions disponibles par alvéoles par rapport aux volumes des déchets liquides stockés. L'exploitant déclare que les dispositifs de rétention complémentaires sont opérationnels depuis le 23 juin 2025 et qu'il a demandé à son prestataire, en charge de la gestion de la déchetterie, d'augmenter la fréquence des rotations pour l'évacuation des déchets afin de limiter leur quantité sur site. L'exploitant indique également qu'aucune modification structurelle n'est prévue à ce jour, pour accroître la capacité de rétention propre à chaque alvéole. La situation constatée lors de l'inspection témoigne d'un retour à la conformité sur le point visé. La mise en demeure du 13 juin 2025 peut être levée.
Type de suites proposées : Sans suites